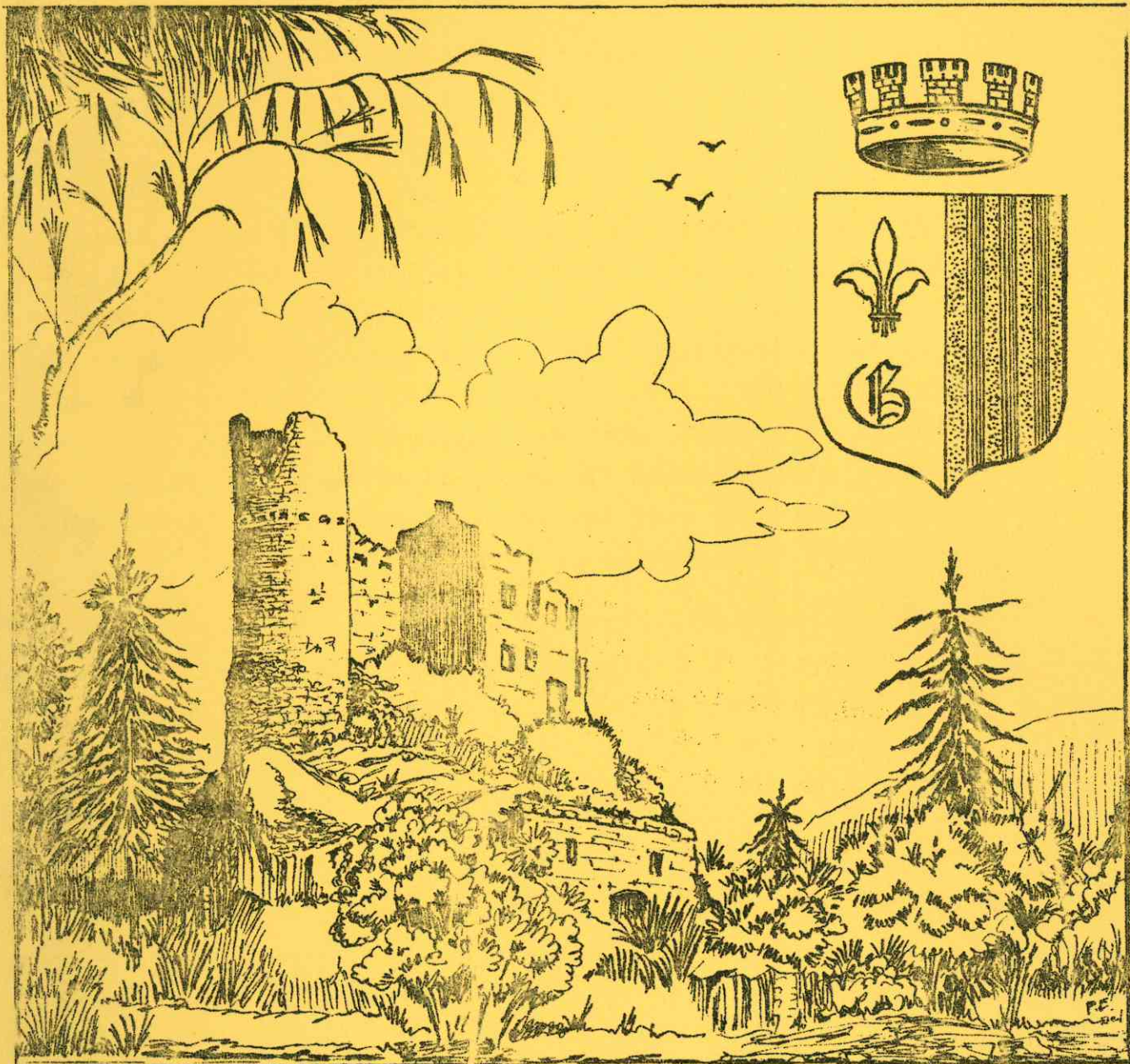


W9 • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : DOCTEUR M. DURANDY .



DÉPÔT LEGAL N. 53119

LA TRIBUNE DE GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous prions de nous excuser pour le retard de ce numéro qui aurait dû paraître au début du mois de juillet.

Ce retard est imputable à une impossibilité majeure de publier la Tribune comme prévu. La saison d'été, en effet, s'accompagne d'un surcroît de travail pour les employés municipaux qui, chaque année augmente de plus en plus. En outre, il ne faut pas oublier aussi que cette période coïncide avec les vacances annuelles de certains de ceux qui participent au tirage de la Tribune.

Dans le présent numéro, il ne nous est pas possible de rattraper le retard dans les informations qui intéressent nos lecteurs c'est pourquoi, un numéro supplémentaire paraîtra dans le courant de novembre pour donner à nos lecteurs et lectrices toutes les informations auxquels ils ont droit.

Après de nombreuses difficultés, l'agrandissement du cimetière de Guillaumes est actuellement terminé. Les clés ont été remises à la mairie par l'Entreprise PONS.

Il convient de faire un court historique de cette importante réalisation de la Municipalité.

Le 3 Novembre 1963, le Conseil Municipal, à l'initiative de M. Jules DAVID, Adjoint, décidait d'acheter le terrain appartenant au Docteur AGNELY d'une superficie de 27 a permettant l'agrandissement de l'ancien cimetière. Cette acquisition était réalisée au prix de 9.500 NF.

A la suite de l'enquête géologique et de l'enquête commode et incommode, un premier projet établi par M. Jules CEROU, Ingénieur E.I.M a été présenté devant le Conseil Municipal. Ce projet prévoyait l'agrandissement du cimetière sans déplacement du chemin de Bouchanières. De ce fait, il y aurait eu à Guillaumes un ancien cimetière et un cimetière séparé par ledit chemin. Cette solution présentait l'avantage de l'économie. Mais elle a été repoussée par le Conseil Municipal en raison des réactions défavorables émises par la population et par le Conseil Municipal.

Un deuxième projet a été demandé par le Conseil qui en a chargé le cabinet Coumelongue. Ce projet prévoyait l'agrandissement en même temps que le déplacement du chemin communal de Bouchanières. Il donnait entière satisfaction au Conseil Municipal et il a été adopté le 1er février 1971. Il s'élevait à la somme de 250.000 NF.

Le financement de ce projet a été assuré de la façon suivante : subvention du Département 40 % : 100.000 F- Part communale : 150.000 F, réalisée sous forme d'emprunt. A cette époque, pour obtenir l'emprunt de la Caisse d'Aide à l'Équipement des Collectivités Locales, il avait été demandé à la population de souscrire chez M le Percepteur à des obligations de 500 frs demandées par cette caisse avant d'accorder ce prêt. Cet appel a été largement entendu et les souscripteurs ont été contactés les premiers pour le choix éventuel d'une concession.

Par adjudication en date du 12 Avril 1972, les travaux ont été confiés à l'Entreprise Ernest PONS qui avait consenti un rabais de 14 %. La durée des travaux s'est étalée sur deux années, ce qui n'a rien d'excessif pour un travail de cette importance. Ces travaux ont été parfaitement dirigés par le cabinet COUMELONGUE et par M. MARTHE, Ingénieur du Génie Rural. Et de même, il faut rendre hommage à l'Entreprise PONS qui a exécuté un travail parfait. En particulier, le choix des pierres est très bien réussi. On a reproché à ce cimetière de comporter trop de maçonnerie mais il était impossible de faire autrement compte-tenu du terrain ainsi que du déplacement nécessaire de l'ancien chemin de Bouchanières.

Ajoutons, que l'aspect du cimetière sera nettement embelli quand on aura mis en place les plantations prévues dans le projet et qui doivent être exécutées par la Maison BARELLI - PIN en principe, durant l'automne.

Comme nous voyons, la participation financière de la commune, sans tenir compte de la subvention du département s'élève à la somme de 150.000 F à laquelle il faut ajouter le prix d'achat du terrain Agnely. A ces dépenses, il faut ajouter celle occasionnée par le déplacement de l'ancien chemin de Bouchanières. Jusqu'ici, 50.000 frs de travaux ont été effectués (F.S. I.R tranche communale 1970) sur lesquels la Commune représente la somme de 17.500 frs pour sa part. Comme nous le voyons, en capital, la Commune de Guillaumes a dépensé jusqu'ici, la somme de 177.000 frs sans tenir compte des agios d'intérêts occasionnés par l'emprunt et sans tenir compte aussi des travaux qui restent à effectuer pour terminer le chemin de Bouchanières.

J'insiste sur ce prix de revient car il m'est revenu plusieurs fois que le prix des concessions était jugé trop élevé par certaines personnes. C'est pourquoi, je précise que dans l'hypothèse où toutes les concessions prévues dans le cimetière seraient actuellement vendues le produit de cette vente ne s'élèverait qu'à la somme de 117.650 frs. Comme on le voit, la Commune est loin de faire des bénéfices dans cet investissement et d'ailleurs, elle n'a jamais cherché à en faire. Elle a voulu, en tenant compte, de ce qui faisait ailleurs, dans des cas similaires, à établir un tarif raisonnable à la portée de toutes les familles.

En terminant, je rends hommage à tous les artisans de cette oeuvre réussie et en particulier, à Ernest PONS, qui nous a beaucoup aidé.

M.D.

UN BIENFAITEUR DE VALBERG N'EST PLUS

C'est avec peine que nous avons appris le décès de M. Maurice HETIER, survenu au presbytère de Valberg le 10 juillet.

La cérémonie religieuse a été célébrée par l'Abbé DULIEUX tandis que l'inhumation a eu lieu dans le cimetière de Péane.

Nous pensons que la meilleure façon de rendre hommage à ce grand disparu est de reproduire les paroles prononcées par l'Abbé DULIEUX au cours de la cérémonie et auxquelles nous nous associons volontiers. La famille était représentée par le frère du défunt à qui nous exprimons nos condoléances très sincères.

Mes chers amis -

Dans toutes nos célébrations chrétiennes, le prêtre par quelques mots d'accueil, orienté les pensées des assistants, en rappelant le sens de la cérémonie.

Aujourd'hui, c'est devant un cercueil... et c'est celui de Monsieur Maurice HETIER que la plupart d'entre vous, surtout les anciens, ont connu et estimé.

S'il avait quitté Valberg, depuis de nombreuses années, ses pensées, son cœur, puis-je dire était encore ici, avec nous.. Et c'est à Valberg, comme il le souhaitait, il m'en parlait encore récemment que Dieu l'a rappelé auprès de lui. J'y verrais volontiers un geste délicat de la Providence, soulignant ainsi pour nous, d'une façon émouvante, la fin de la vie exemplaire de cet " homme de bien ".

Il est toujours délicat de parler de ceux avec qui l'amitié, l'affection nous lient.. Notre cœur nous y pousse, mais le prêtre ne peut et ne doit à l'Eglise faire l'éloge de ceux qu'il accompagne.. pour le dernier adieu. Et pourtant.. comment ne pas, en quelques mots évoquer l'esprit de foi, la générosité exceptionnelle dont Monsieur HETIER donna l'éloquent témoignage.

Il nous faudrait remonter aux origines même de Valberg - Invité par la première Société Immobilière comme animateur, premier secrétaire général du Syndicat d'Initiative, moniteur de ski et professeur de patinage.. sa foi chrétienne ne concevait pas qu'il n'y ait pas aussitôt un lieu de culte pour louer le Seigneur.. et ce fut bientôt la chapelle St-Bernard qui fut élevée et dont il fut le promoteur.

C'est dans cette originale chapelle qu'il reposa ces dernières heures.. et c'est maintenant dans cette église, pour l'érection de laquelle il collabora aussi, où il aimait tant, durant ses séjours devenus trop rares, s'attarder en de longues méditations, que nous allons nous souvenir, le remercier et prier..

Mes chers amis, puis-je vous dire que si Valberg a un vaste et beau presbytère c'est à lui que nous le devons; et c'est ainsi que notre station pouvait être bientôt reconnue comme paroisse. Le Vatican devait traduire notre reconnaissance en faisant entrer Monsieur Maurice HETIER, comme chevalier dans l'Ordre de St Grégoire leGrand.

D'autres personnalités amies vous parleront sans doute de sa conduite héroïque durant la grande guerre... de sa participation aux oeuvres de charité à Nice, pendant et durant les difficiles années de la dernière guerre..

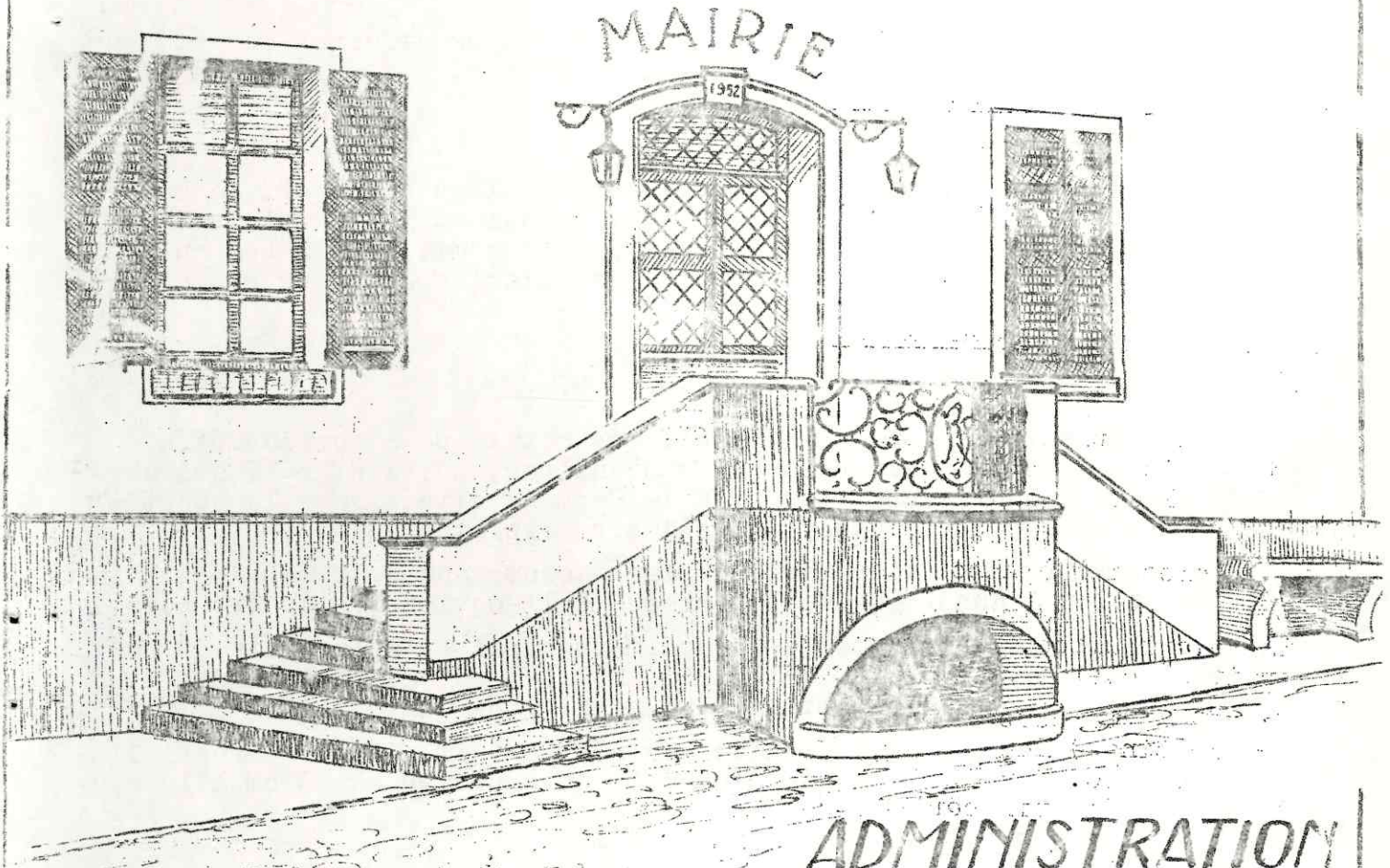
Permettez-moi de vous dire encore, ce que sans doute, vous ignorez, que ce chrétien à la foi éclairée, était un fin latiniste, c'est à dire dans l'histoire et la doctrine des " Pères de l'Eglise", etc.. De précieux ouvrages, qu'il lisait dans le texte original et dont s'est enrichie notre bibliothèque paroissiale, en sont la confirmation.

Mes frères, si ces mots d'accueil étaient un peu plus longs qu'ils ne le devaient, peut-être l'amitié et la reconnaissance m'obligeraient à évoquer ces souvenirs.

Et c'est avec une partie de sa nombreuse famille venue du lointain Jura, de ses proches amis, avec Mgr BELCKX qui malgré une journée à l'horaire très chargé a voulu présider cette cérémonie, avec mes confrères, avec les personnalités officielles, avec vous tous mes amis, que nous allons chanter les anciennes et si belles mélodies grégoriennes, qu'il aimait tant et qu'il regrettait de voir un peu délaissées, pour que le Seigneur accueille notre ami par ces mots que nous prendrons dans l'Ecriture : " Viens bon et fidèle serviteur auprès de ton Maître ... " et j'ajouterai, qu'il a si bien servi et ... si longtemps.

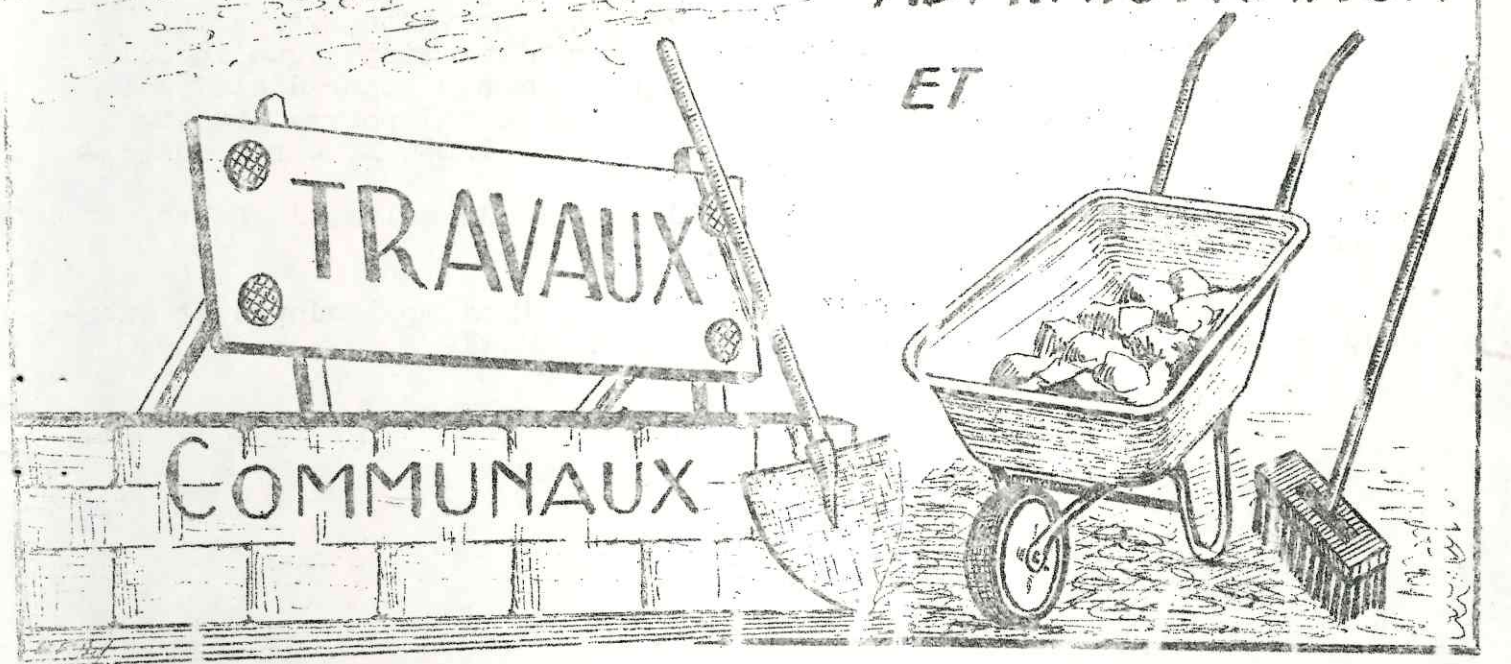
- M. DULIEUX -

ACTIVITÉS MUNICIPALES



ADMINISTRATION

ET



Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni le 3 avril, le 9 juin et le 3 août.

Au cours de ces sessions, de nombreuses affaires ont été examinées et voici les principales décisions prises.

ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en ce qui concerne les sorties à la neige de l'école durant la saison 1973 (utilisation du temps pédagogique) il y a lieu de prévoir une somme de 892 Frs en frais de transport qui ont été assurés par l'Association Sportive Scolaire de l'école de Guillaumes.

VENTE DE BOIS à BOUCHANIERES

Le Maire informe le Conseil Municipal que M Lucien BOYER, Conseiller Municipal, demeurant à Bouchanières, lui a signalé que certains bois non soumis appartenant à la Commune situés dans le quartier des Cavaliers seraient susceptibles d'être exploités.

M BOYER s'est rendu sur place accompagné de M. CALVI, Exploitant Forestier à Annot qui est intéressé à l'acquisition de ces bois.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de cette visite sur place, il a reçu en mairie, M. CALVI qui effectivement, accepterait d'acheter ce bois communal aux conditions suivantes :

La coupe serait réduite aux arbres (il s'agit, essentiellement de pins) dont le diamètre est égal ou supérieur à 20 cm à la hauteur de 1 m 30.

Le prix serait de 27,50 F le m³.

Le règlement aurait lieu de la façon suivante, versement d'une somme de 10.000 frs à la signature du contrat tandis que le solde serait payé dès la fin de la coupe après un comptage contradictoire entre l'acquéreur et les représentants de la commune qui pourraient être MM Lucien BOYER, Conseiller Municipal et Fernand TROUCHE, Garde municipal.

Le Maire ajoute que vraisemblablement le volume de cette coupe ne s'élèverait qu'à 5 ou 600 m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et autorise le Maire à signer la convention avec M CALVI.

ACHAT DE TENUES VESTIMENTAIRES POUR LES SAPEURS-POMPIERS.

Il s'agit des tenues de feu pour lesquelles le Département a accordé une large subvention aux communes disposant d'un centre de secours.

Voici le texte de la délibération prise et adoptée.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de prévoir l'achat de tenues vestimentaires pour les sapeurs-pompiers volontaires de Guillaumes.

Le Maire propose de procéder à cet achat qui sera effectué par le centre de Guillaumes lui-même qui comprend l'effectif de 13 sapeurs-pompiers auprès des maisons spécialisées.

Le Maire ajoute qu'il y a lieu aussi de demander une subvention départementale conformément à la décision de la Commission Départementale qui, dans sa séance du 21 mars 1974, a décidé de porter le montant maximum de subvention accordée aux communes, centre de secours, au plafond de 1.000 frs par sapeur-pompier.

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE à BOUCHANIERES

Il s'agit de la mise en exécution du projet de remise en état des voies communales 1 et 1 bis. (superstructure).

La voirie concernée est celle qui dessert les Menuyers, les Anseignes et les Jusberts.

Le projet a été dressé par le Service de l'Equipement et du Logement et s'élève à la somme de 60.000 frs. Le département des Alpes-Maritimes a accordé une subvention de 40 % soit 24.000 F. La part communale est réalisée par un emprunt au Crédit Agricole au taux de 7 %. Les travaux qui seront exécutés par le Parc Départemental de l'Equipement et du Logement commenceront dans le courant de septembre et seront terminés avant l'hiver.

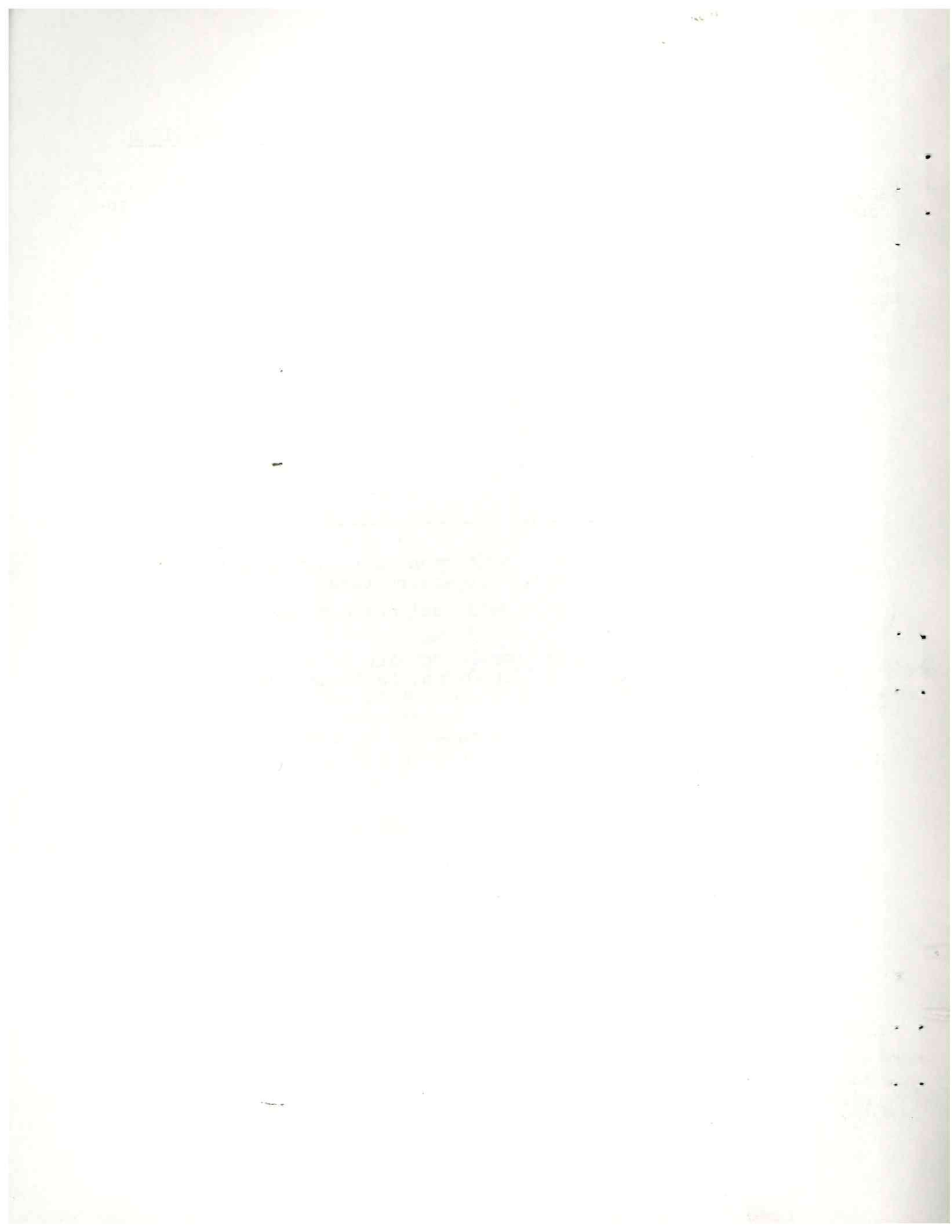
FRAIS DE DEPLACEMENT SCOLAIRE VALBERG- ST SAUVEUR

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une facture de 764 frs établie par la Société CIANS - VAR représentant la quote-part de Guillaumes pour les déplacements scolaires Valberg- St Sauveur durant les années 71 /72 et 72/73.

SKI SCOLAIRE

Il s'agit des frais de remontées mécaniques occasionnés par les enfants de Guillaumes durant le temps pédagogique.

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal décide de régler une somme de 846 frs à la Société d'Equipement sportif de VALBERG représentant les vacations de ski pour la saison 1973- 1974 (temps pédagogique).



OUVERTURE D'UNE PORCHERIE à GUILLAUMES

A la demande de la Préfecture, le dossier d'ouverture d'une porcherie présentée par M. TROUCHE André est réexaminé à nouveau par le Conseil Municipal.

Voici le texte de la délibération adoptée par ce dernier :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réexaminer la demande d'ouverture d'une porcherie à Guillaumes. En effet, dans une précédente délibération, le Conseil Municipal avait décidé de ne pas accorder cette autorisation, sans en préciser les motifs. A la suite d'une correspondance échangée avec la Préfecture, le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer à nouveau sur cette question en motivant le cas échéant, les raisons de la décision prise.

A la suite d'une discussion, à laquelle prennent part bon nombre de conseillers municipaux, au cours de laquelle il a été retenu les points suivants :

- 1° - il y a quelques années, existait à la périphérie du village de Guillaumes, une porcherie et les souvenirs nauséabonds de cette installation ne sont pas encore oubliés dans la population. Ce précédent doit donc être retenu dans la motivation du Conseil Municipal.
- 2° - La demande formulée par M. TROUCHE semble inadéquate avec l'importance de l'élevage qu'il a l'intention de faire car en effet, ce dernier a l'intention d'installer son équipement d'élevage sur une surface de terrain qui ne présente aucun caractère agricole. En effet, la surface est réduite à 39 a 19 ca. Il semblerait que M. TROUCHE ait l'intention de mettre en place un petit élevage de type industriel pour lequel les locaux dont il dispose, ne semblent pas adaptés ou suffisants.

En conséquence, le Conseil Municipal maintient sa décision de refus déjà exprimée le 9 septembre 1973.

TARIF DES TAXES FUNERAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif des taxes funéraires.

Le tarif actuellement appliqué est manifestement insuffisant et ne représente que la moitié du salaire des employés communaux, utilisés aux fins d'inhumation, exhumation, réinhumation etc.. etc..

Après avoir discuté de ce tarif avec le Conseil Municipal, celui-ci à l'unanimité arrête le tarif suivant :

- creusement de fosse, prix forfaitaire..... 250 frs

- Descellement et scellement des caveaux, tombes :
 - a- ne demandant pas de travaux de creusement.... 100,00
 - b- avec travaux de creusement..... 150,00
- Exhumation
 - Transfert d'un cercueil d'un caveau dans un autre caveau :
 - a - ne demandant pas de travaux de creusement... 200,00
 - b - avec travaux de creusement..... 300,00
- Levée d'un cercueil pour un transfert extérieur :
 - a - ne demandant pas de travaux de creusement... 100,00
 - b - avec travaux de creusement..... 150,00
- Inhumation ou exhumation où la présence de l'employé communal est obligatoire..... 50,00
- Utilisation d'un caveau d'attente pour un cercueil (reposoir)
 - Prix de la location mensuelle, sans pouvoir dépasser dix mois..... 50,00
 - Location mensuelle à partir du 11^e mois..... 150,00

Le Conseil Municipal, adopte et fixe l'indemnité spéciale qui sera affectée aux employés communaux permanents chargés de ces travaux qui présentent un caractère particulier et pénible, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur. (tarif actuel : 3 F).

TARIF ET ROLE DE L'EAU

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas été possible jusqu'ici, de poursuivre l'installation des compteurs d'eau dans la commune en raison du fait que l'inscription de ces travaux à un programme d'Etat n'a pas été possible à ce jour, malgré les promesses faites à la Commune par l'Administration compétente.

En conséquence, l'établissement du rôle de l'eau pour l'année 1974 ne peut-être établi qu'en tenant compte du barème utilisé depuis 1965.

Par ailleurs, le Maire fait remarquer que la gestion du service de l'eau subit forcément les incidences de l'inflation, en particulier sur les achats de matériel, l'entretien des canalisations et l'utilisation de la main d'oeuvre nécessaire.

Il propose donc, au Conseil Municipal de réajuster le prix de l'eau en faisant remarquer que depuis 1972, le prix de l'eau n'a pas varié à Guillaumes.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le point de vue du maire et fixe le montant du prix de l'eau de la façon suivante :

- Abonnement simple (évier , WC) équivalence 500l parjour. 66,00F
- Poste d'abonnement supplémentaire équivalence 300 l parjour 40,00F
(1 robinet ou cabinet de toilette ou WC)
- Lavoir, Buanderie, équivalence 300 l par jour..... 40,
- Hôtels restaurants, supplément par chambre..... 40,
- Cabinet de toilette indépendant...équivalence 300 l parjour40,
- Comptoir d'hôtel ou de café-restaurant, équiv 500 l " 66,
- Vivier équiv 500 l " 66,

Le tarif actuel est donc basé au prix unitaire de 0,36 F (ancien prix 0,33 F) arrondi au franc supérieur.

En définitive, le rôle de l'eau pour l'année 1974 s'élève à 37.691 frs, il s'élevait en 1973, à la somme de 34.266 frs et en 1972 à la somme de 33.878 frs.

TARIF ET RÔLE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tarif de l'assainissement.

En raison de l'absence des compteurs, il y a lieu d'utiliser le mode de comptage habituel soit :

- abonnement simple (évier, WC) équivalence 500l par jour, 48 F
- poste d'eau supplémentaire d° 300l par jour 29
(1 robinet ou 1 cabinet de toilette ou WC)
- Lavoir, Buanderie, équivalence 300 l par jour..... 29
- Hôtels, restaurants supplément par chambre..... 29
- Cabinet de toilette indépendant.. équivalence 300 l..... 29
- comptoir d'hôtel ou de café-restaurant équiv 500 l parjour 48
- vivier..... " 500 l parjour48

Le tarif actuel est donc basé au prix unitaire de 0,26 F (ancien-prix 0,24) arrondi au franc supérieur.

En définitive, le rôle de l'assainissement pour l'année 1974 s'élève à 19.166 frs, il s'élevait en 1973, à la somme de 17.668 frs et en 1972 à la somme de 16.346 frs.

ASSURANCE FOYER DES JEUNES

Cette assurance a été contractée avec la S.A.M.D.A moyennant une prime annuelle de 50 frs.

Cette assurance a pour but de préserver la Commune de la Responsabilité Civile dans le Foyer des Jeunes.

LOCATION LOCAL M. POURCHIER

Il s'agit de la location pour l'installation des médecins successeurs remplaçant le Docteur PARLEBAS durant la saison d'été.

Le Maire après avoir consulté le propriétaire de l'immeuble M. POURCHIER a obtenu un accord de location pour le local médical au prix mensuel de 225 frs et pour une durée de six mois à partir du 1er mai 1974.

AMENAGEMENT DU FOYER DES JEUNES

Le Maire, au sujet du Foyer des Jeunes qui vient de s'ouvrir déclare au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'installation dans cette salle en vue de son animation de quelques appareils à jeux. il a consulté M. RAYBAUD, commerçant à Beuil qui dispose de jeux automatiques destinés à la location.

En ce qui concerne le Foyer des Jeunes, le Maire a prévu l'installation d'un baby-foot, d'un flipper et d'un juke box.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des conditions acceptées par M RAYBAUD et qui sont consignées dans le projet de convention dont le Maire donne lecture.

RECEPTION DES GROUPES FOLKLORIQUES

Il s'agit de la réception des groupes f Tchèque et Norvégien durant les fêtes du 14 juillet.

Rappelons que ces deux groupes faisaient partie du Festival du Folklore International de la ville de Nice.

Grâce à M GHIS de Nice-Matin et Président du Festival, la Commune de Guillaumes a obtenu cette année encore le spectacle de deux groupes pour la journée du 13 Juillet.

Pour l'année 1974, la cotisation due à l'Association du Festival International s'élève à la somme de 1.400 frs.

A ce sujet, d'ailleurs, nous publions la lettre de M. GHIS du 11 septembre.

Mon cher Maire et ami,
Je vous remercie vivement du virement bancaire de 1.400 frs que vous avez fait en faveur du Comité du festival du Folklore International de Nice pour le prêt de deux groupes folkloriques, le samedi 13 juillet 1974.

Veillez croire, Mon Cher Maire et ami, à mes sentiments les meilleurs.

Cordialement.

Le Président

André GHIS

CHEMIN RURAL DE VILLETALE

Le Maire dépose devant le Conseil Municipal le relevé général des dépenses pour l'élargissement et l'ouverture du chemin rural de Villetale.

Les travaux ont été réalisés par l'Entreprise PRATICO sous la direction du Service de l'Equipement et du Logement.

Le total général des dépenses s'élève à la somme de 99.982 Frs. Le montant des travaux prévus s'élevait à la somme de 100.000 frs.

DEMANDE D'AMENAGEMENT DU RESTAURANT -BAR "LE CENTRAL"

Le Maire saisit le Conseil Municipal d'une lettre adressée par M. Roger BRES, exploitant à Guillaumes le Bar-Restaurant "Le Central".

D'après cette lettre, ce dernier demande l'autorisation d'installer des deux côtés de la terrasse actuelle, une bordure voligée d'un mètre surmontée d'une baie vitrée et aussi, d'avancer la toiture existante jusqu'au bord de la terrasse actuellement utilisée par le café.

Oùï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne avis favorable à la demande de Roger BRES, aux conditions suivantes :

- 1°) que la bordure voligée surmontée d'une baie vitrée soit exactement de la même dimension que celle existante actuellement.
- 2°) que le prolongement de la toiture ne déborde pas l'aplomb de la terrasse utilisée par le café actuellement et que cette toiture ne nécessite aucun appui sur le sol autres que ceux existants. De plus, elle devra être exécutée en matériaux légers et démontables d'une façon agréable à la vue.
- 3°) que cette installation ne puisse en aucun cas réduire le passage des piétons actuellement existant.

- 4°) que cette autorisation ne confère aucun droit au demandeur, ultérieurement vis-à-vis de la Commune dans le cas où celle-ci demanderait la suppression de cette installation.
- 5°) cette autorisation n'est accordée qu'à la condition que les droits des tiers soient respectés.

Le Conseil Municipal adopte.

FOIRE-CONCOURS DE GUILLAUMES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre du Président du Comité d'Organisation de la foire-concours à Guillaumes lequel demande à la commune une participation financière pour l'organisation de la prochaine foire-concours.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'examiner cette demande avec bienveillance d'autant plus que la foire-concours de Guillaumes représente une activité bénéfique pour la commune et pour toute la vallée du Haut-Var.

Il fait cependant remarquer quelques doléances exprimées par les employés municipaux de la Commune, qui au cours des précédentes foires-concours ont été mis à la disposition de cette organisation. Il s'agit du manque de matériel pour les installations en vue de l'exposition publique des objets et des animaux présentées à cette foire.

Le matériel nécessaire est le suivant : planches et tréteaux sur une longueur de 6 mètres pour la présentation des fruits et légumes etc....) 2°) lattes de bois pour diviser les 40 parcs communaux permettant d'isoler les bêtes présentées.

Où, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de ce matériel et donne l'assurance au Comité d'organisation que cette année, comme d'habitude, les deux employés communaux de Guillaumes seront mis à la disposition du Comité d'Organisation pour la mise en place de cette belle manifestation.

Le rôle des pâturages pour l'année 1974 s'élève à la somme de 9.870 frs, il s'élevait l'année dernière à la somme de 6 850 frs et en 1972, à la somme de 5.775 frs.

CREATION D'UNE TAXE DE PATURAGE POUR LES CHEVRES

Le Conseil Municipal décide d'assimiler la taxe de pâturages pour les chèvres au tarif des moutons, à savoir 1 F par tête pour la saison 1974.

Seuls, les troupeaux dépassant 5 unités seront décomptés.

AU SUJET DE BOUCHANIERES

Le Maire informe le Conseil Municipal que en s'adressant à la population de Bouchanières réunie pendant la dernière fête patronale, il lui a fait part de son intention de faire établir un plan d'Equipement pour ce hameau de Guillaume.

Il rappelle au Conseil que la population sédentaire se maintient dans ce secteur depuis le dernier recensement, tandis que la population saisonnière, très enracinée, dépassait au mois d'août dernier, la centaine de personnes.

Le Maire ajoute que l'élevage ovin qui se maintient à un niveau élevé pourrait être développé si une aide appropriée lui était apportée.

Pour toutes ces raisons, il apparaît au Maire que les hameaux de Bouchanières et de Barels présentent des critères valables pour justifier une action de rénovation agricole en montagne, diversifiée.

En effet, aux activités à caractère purement agricole, il conviendrait parfaitement, dans ce cas, d'apporter d'autres actions pour inciter le développement de tout ce qui se rapporte à l'accueil en milieu rural.

Où, l'exposé du Maire et après délibération du Conseil Municipal, il est décidé de demander à la Direction Départementale de l'Agriculture :

- d'établir un plan d'avenir pour Bouchanières et Barels.
- d'aider la Commune à la mise en place du programme retenu.

LE CHATEAU DE GUILLAUMES

Témoin plusieurs fois séculaire de notre cité, le château fût démantelé en 1765. Et depuis, il est certain qu'il n'a subi aucune transformation autre que celle imputable à l'érosion sous toutes ses formes.

Il fait partie de notre histoire et de notre patrimoine.

A défaut des travaux de confortation, toute la façade antérieure menaçait de s'effondrer. C'est la raison déterminante de la décision du Conseil Municipal d'entreprendre sans tarder les travaux qui ont été effectués dernièrement.

Ces belles ruines font partie du site de Guillaume, il convenait donc de les préserver et de les maintenir.

A l'heure de la mécanisation, il ne pouvait être question de s'adresser aux entreprises habituelles. Et, comme ailleurs en France, dans des cas analogues, nous avons recherché une association de jeunes, spécialisée dans ces travaux de confortation voire de restauration.

Finalement, l'Association Etudes et Chantiers a bien voulu travailler au château de Guillaumes. Sous sa direction, plusieurs groupes de jeunes travailleurs, ont séjourné parmi nous cet été.

Fort heureusement, tout s'est bien passé et le résultat technique recherché a été atteint.

Mieux que moi, notre adjoint nous expose à la suite, la relation de ces travaux.

M.D

TRAVAUX COMMUNAUX

CONFORTATION DES RUINES DU CHATEAU

Ces travaux, dirigés par l'Association ETUDES ET CHANTIERS, ont été réalisés par des groupes de scouts et autres associations de jeunes volontaires, garçons et filles animés d'un excellent esprit d'altruisme, de courage et de dévouement.

Commencés le 12 juillet, ils ont pris fin le 22 Août. Cette période comportant une relâche du 26 juillet au 8 août, chaque équipe effectuant une séance de travail quotidienne de 6 heures les jours ouvrables, soit de 7 h 00 à 13 h 00 pour l'équipe du matin et de 13 h 00 à 19 h 00, pour celle de l'après-midi. C'est au total environ 1 millier d'heures de travail qui ont été fournies dans des conditions assez pénibles étant donné la chaleur ; et les dangers guettant ces travailleurs bénévoles, à chaque moment. Chutes de pierres, travail en équilibre sur des échafaudages etc...

Voici en gros les travaux effectués.

Dans la salle du fort : déblaiement des gravats sur toute la surface de la salle, nivellement du sol sur deux niveaux, 1er niveau : corps principal
2° niveau : petite salle côté sud dont le sol repose à même le rocher.

Etaient et maçonnerie des jambages et cintres des ouvertures du 1° niveau sur la façade ouest (face au village).

Rejointement intérieur du mur est sur une hauteur de 1 m80 environ. Démontage du couronnement des murs pourris, enlèvement et descente des pierres sur la terrasse basse.

Stabilisation au mortier de la tête de ces mêmes murs.

confection de 5 marches provisoires pour faciliter l'accès au 1er niveau de la salle du fort.

Démontage et remaçonage de la tête du mur reliant la salle du fort à la tour.

En ce qui concerne la tour, celle-ci a été débarassée des matériaux la surplombant au sommet, qui, ainsi dégagé a pu être stabilisé par coulage du mortier entre les pierres de la voute. De plus, la partie basse extérieure côté est a été so mmairement rejointée.

Les escaliers d'accès de la terrasse basse au fort ont été nettoyés et repris au mortier ; facilitant l'accès à l'ensemble.

Ainsi traité notre vieux château, supportera plus facilement , les outrages de la mauvaise saison et sa silhouette continuera à veiller sur notre village, conservant à celui-ci son cadre coutumier.

D'autres travaux confortatifs sont prévus pour l'année prochaine ainsi que le dégagement de certaines salles d'armes actuellement comblées par des matériaux.

FONDS SPECIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER - TRANCHE 1972

CONSTRUCTION D'UN CHEMIN AU QUARTIER DE LA LE VAR -

Ces travaux comportant la création d'une voie longeant la rive droite du Var, depuis le terrain de foot-ball jusqu'à l'ancienne usine électrique ont été terminés fin juillet. Commencés au printemps 1973, par la construction du pont sur le ravin de la Frache, et l'aménagement de la chaussée jusqu'à la hauteur du pont sur le Var, ils avaient été suspendus en raison de la pose prévue d'une canalisation d'eau potable de - vant desservir le quartier de l'ancienne usine électrique.

L'Entreprise PRATICO ayant procédé à cette installation au mois de juin, l'aménagement de la chaussée a pu se poursuivre comme prévu. Ce sont les employés de l'Equipement aidés par les employés communaux, qui ont réalisé cette dernière section de chaussée qui desservira le terrain de tennis, le Club-House, le plateau sportif devant être construit sous peu ainsi que les terrains particuliers se trouvant dans ce quartier, à vocation de terrains à bâtir, étant dotés à présent de la route, de l'électrification et de la desserte en eau potable.

REMISE EN ETAT DE LA VOIE COMMUNALE N° 2 à BOUCHANIERES, dite DES MENUYERS et COUVERTURE DU VALLON DES LIVONS.

Ces travaux se montant à 6 millions d'anciens francs ont été scindés en deux tranches, en raison de leur montant assez élevé. La première tranche se montant à 3 millions et comportant la couverture du vallon des Livons l'empierrement et le revêtement d'une partie de chemin des Anseignes sont actuellement réalisés.

C'est l'Entreprise PONS qui a réalisé la couverture du vallon des Livons, par la pose préalable de 22 mètres de tuyaux en béton compressé de 80 cm de diamètre recouverts de matériaux tout venant. La couverture de ce vallon donne ainsi un accès carrossable à travers le pré du Legs ainsi qu'aux hautes habitations du quartier des Livons jusqu'ici inaccessibles aux véhicules.

Quant au chemin des Anseignes, durant la première quinzaine de septembre, les employés de l'équipement, et les employés communaux ont procédé à l'empierrement sur la moitié de sa longueur, le revêtement bicouches a été effectué par l'Entreprise COZZI d'Annot.

La deuxième tranche étant actuellement financée pourra être réalisée durant la deuxième quinzaine d'octobre. Elle comportera, l'empierrement et le goudronnage de la partie restante de ce chemin, ainsi que la construction d'ouvrages pour l'écoulement des eaux.

R.G.

=====

CRATION EVENTUELLE DE POSTE D'INFIRMIERE CANTONALE

LETTRE DE MONSIEUR LE PREFET.

OBJET : Situation des cantons ruraux en ce qui concerne l'existence d'un personnel paramédical.
création de postes d'infirmières cantonales.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître si votre commune est actuellement pourvue d'une infirmière diplômée d'Etat exerçant en clientèle libre et, dans la négative, si les médecins de cette circonscription souhaiteraient y voir s'installer un auxiliaire médical ou paramédical (infirmière - masseur - kinésithérapeute).

Je vous serais obligé de bien vouloir me communiquer ces renseignements le plus rapidement possible et au plus tard dans le délai d'un mois.

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général,
Pierre COSTA

REPONSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Préfet,

En réponse à votre lettre du 2 Août, relative à la situation des cantons ruraux en ce qui concerne l'existence d'un personnel paramédical, j'ai l'honneur de vous informer que la commune de Guillaumes ne dispose d'aucun personnel paramédical.

La création d'un poste d'infirmière cantonale serait certainement très bien accueillie par la population.

J'ajoute personnellement que cette présence est nécessaire.

Il ne m'est pas possible de répondre à une partie de votre question à savoir l'opinion des médecins exerçant à Guillaumes. Depuis le départ du Docteur PARLEBAS, le service médical est assuré par des médecins remplaçants qui changent très souvent.

Actuellement, certains malades de la commune, sont obligés de se rendre à Puget-Théniers ou à Annot, quand ils sont justiciables d'un traitement de kinésithérapie. Il est certain que la présence à Guillaumes d'un masseur qualifié une fois ou deux par semaine faciliterait grandement les traitements rééducatifs.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma parfaite considération.

=====

LA FETE PATRONALE DE BARELS

Le 3 août, à Barels on a célébré la Ste Elisabeth, comme chaque année, depuis que l'habitude en a été reprise.

Cette réunion s'est déroulée en présence d'une soixantaine de personnes qui ont pu ainsi profiter d'un temps magnifique pour effectuer une belle randonnée alpestre.

La cérémonie religieuse était présidée par M l'Abbé PROCACCI. Après la messe et la procession, l'apéritif était servi à la fontaine publique où la fraîcheur de l'eau dispensait de l'usage des glaçons. Un repas en commun a terminé cette belle réunion. Parmi les présents, nous avons noté le Docteur DURANDY, Maire de Guillaumes et son épouse, M Lucien BOYER, Conseiller Municipal, M le Professeur GAYMARD de Châteauneuf d'Entraunes et son épouse.

Un homme particulier doit être rendu à la famille LANCE qui malgré l'exode absolu de ce hameau a su maintenir la tradition de cette fête. Il convient de remercier M. Charles LANCE qui malgré ses 82 ans, a participé à cette fête. A l'heure du café, interrogé par Mme GAYMARD, il a raconté ses souvenirs de jeunesse donnant des renseignements très intéressants et très précis sur la vie de ce hameau, il y a un siècle.

LA FETE DE ST ROCH à BOUCHANIERES

Une fois de plus, la fête traditionnelle a eu lieu cette année, le 18 août, avec son succès habituel particulièrement éclatant.

La cérémonie religieuse a été célébrée par M l'Abbé PROCACCI, dans une simplicité de très bon aloi se terminant par la procession jusqu'à l'oratoire suivie par une population nombreuse et saluée par les mourtaïrets.

L'apéritif d'honneur a été servi comme d'habitude dans la salle du restaurant ROUBIN au milieu d'une assistance qui groupait l'ensemble de la population sous la présidence du Maire qui était entouré de son Adjoint M Raoul GRAILLE et de plusieurs conseillers municipaux M M. René BAUDOIN, Jean-Pierre CHAMPOUSSIN, FARFALLINI-BENOIT Henri. Le Maire avait évidemment à ses côtés, son représentant à Bouchanières, M Lucien BOYER. On notait aussi la présence dans l'assistance de M. RICHERMÉ, Maire de Daluis et de M. TROUCHE, Maire de Sauze.

Dans son allocution, le Maire a remercié le comité de la jeunesse présidé par M. Roger TOCHE et il a félicité tous les jeunes de Bouchanières qui, cette année avait accepté de prendre la responsabilité de la fête. Il a ensuite fait un tour d'horizon des principales questions qui intéressent les habitants de Bouchanières et qui dépendent de l'action du Conseil Municipal.

c'est ainsi qu'il a annoncé la mise en chantier dès le début du prochain automne du projet de remise en état des voies communales N° 1 et 1 bis (Les Menuyers, les Anseignes et les Jusberts). Ce projet qui s'élève à la somme de 6 millions d'anciens frs a bénéficié d'une subvention départementale de 40 % tandis que la Commune assure sa part pour un montant de 60 %.

Le Maire ensuite a fait un bref historique du service de l'eau de Bouchanières durant ces vingt cinq dernières années . Tout en reconnaissant les difficultés présentes, il a déclaré que la situation n'était pas grave pour l'avenir. Diverses ressources en eau existent dans la région de Bouchanières pour permettre certainement une extension et amélioration de ce service. Enfin, en terminant , le Maire a fait part de sa grande satisfaction en présence du dynamisme de la population de Bouchanières qui exprime ainsi son désir de survie.

Après le repas, les jeux et surtout le bal ont animé la fête aussi bien l'après-midi que dans la soirée. Une affluence record favorisée peut-être par le beau temps a permis le très grand succès de cette fête.

Notons aussi que durant l'après-midi, M. Charles GINESY, Conseiller Général a répondu personnellement à l'invitation qui lui avait été faite par une visite au cours de la soirée.

Le concours de boules a eu lieu le lendemain lundi. Là encore, le succès a été remarqué.

LA POPULATION DE BOUCHANIERES

Au dernier recensement, en 1968, la population sédentaire s'élevait à 33 personnes. Actuellement, cette même population atteint encore le même chiffre. Il est intéressant de comparer la population sédentaire et la population saisonnière constatée durant la dernière période estivale.

Notre ami, M. Patrick AUTRAN a bien voulu procéder à un recensement durant la période mi-août que nous communiquons bien volontiers à nos lecteurs, en remerciant l'auteur de ce travail utile.

POPULATION CONSTATEE AU HAMEAU DE BOUCHANIERES

- 1) - Durant la période du 10 au 20 Août.
- 2) - Répartition des effectifs par quartiers (classement par importance)

Quartiers	Effectifs
" Les Livons "	50
" Les Hyvernasses "	36
" La Geyne "	18
" Les Jusberts "	15
" Les Anseignes "	10
" Les Menuyers "	6
" l'Oustarneau Gallian	5
" Les Feyrards -les Caffans	3
	<u>143</u>

Poursuivant l'historique de la Haute-Vallée du Var, nous publions aujourd'hui un extrait du travail réalisé par Monsieur CANESTRIER : en abordant le chapitre Curiosités historiques et artistiques du Haut-Var.

A la suite de la monographie et des notes sur Guillaumes, il ne paraît pas inutile de faire pour les localités avoisinantes de la haute-vallée du Var, un inventaire sommaire des témoins matériels que l'histoire et l'art ont laissé dans cette contrée.

Malgré sa clôture de montagnes, cette haute vallée a un passé mouvementé, parce qu'il fallait emprunter ce couloir pour passer par des cols peu commodes, de Provence en Piémont, dans les vallées voisines. Ainsi le pays fut traversé à diverses époques de bandes de brigands en armes, hérétiques albigeois (fattuchiéri dans un vieux document de Péone), Vaudois, huguenots chassés du Languedoc et de Basse Provence, se dirigeant vers l'autre versant des Alpes. Dans chaque localité on montre des grottes ou balmes où l'on trouve encore des traces de foyer, lambeaux d'étoffes et où la population indigène se réfugia au temps des invasions barbares, où plus tard se terrèrent des brigands et hors-la-loi.

Il reste peu de chose des anciens châteaux seigneuriaux. Les uns étaient déjà en ruines à la fin du Moyen-Age, les autres furent rasés après l'exécution du comte de Beuil, en 1621, ou sous la Révolution en 1793.

Par contre le terroir est parsemé d'une soixantaine de chapelles ; beaucoup d'autres, disparues, ont laissé au quartier le nom de leur saint titulaire. L'érection de ces chapelles, d'âges très divers - beaucoup datent du XVI ou du XVIIe siècle - fut décidée soit par le conseil communal, soit par un groupement de propriétaires de quartier ou par un simple particulier. Elles ont toutes, pour le moins, un grand tableau au-dessus de l'autel sur lequel souvent le donateur est représenté à genoux, invoquant la protection du saint titulaire. Les églises paroissiales en contiennent un plus grand nombre ; certaines de ces œuvres exécutées par des peintres originaires de région voisine : les André et les Féraud, de Castellane, Joseph Loquez, de St-Etienne de Tinée etc...

Chaque église paroissiale ancienne, celle qui est au centre de la commune, possède aussi une de ces belles croix processionnelles d'argent, conforme au type répandu dans toutes les vallées du comté de Nice, mais avec des particularités de facture.

On y trouve aussi, comme dans le reste du comté, des bénitiers, en pierre du pays, sommairement sculptés et, en maint endroit, de beaux ornements d'église des XVII et XVIIIe siècles.

DALLUIS

--*-*-*

La vaste grotte du Chat, à 1 km du hameau de la Salette, est une des plus curieuses des Alpes-Maritimes : une galerie longue de 720 m. ouvrant sur des couloirs latéraux, avec plusieurs salles parées de fines stalactites. A une époque lointaine, la galerie était suivie par une petite rivière qui coule maintenant à une plus grande profondeur. On aurait retrouvé dans cette grotte des outils et des armes préhistoriques ; elle aurait servi de refuge aux populations des alentours au temps des invasions barbares.

L'ancienne église paroissiales St-Martin, effondrée lors du tremblement de terre de 1887 et aussitôt reconstruite, renferme une des plus vieilles cloches du département. Chapelle rurale de Ste-Pétronille.

Depuis qu'une route a été ouverte dans l'entaille fantastique de la montagne rouge, les gorges de Daluis sont considérées comme l'une des merveilles des Alpes; avec celles du Cians, de l'autre côté de Beuil. Autrefois, on suivait, des deux côtés du Var, un pauvre chemin muletier, simple sentier tracé sur les crêtes au-dessus des versants catholiques, chaînchas, cialancias. On laissait au torrents en crue le soin de transporter par flottaison, depuis les Roberts jusqu'à la sortie des gorges sous Tireboeuf, sapins et mélèzes du Haut Var que les armateurs génois appréciaient pour la construction de leurs navires. Au XVI s. ils payaient jusqu'à 100 écus un bel arbre rendu à l'embouchure du Var.

Au XVIIIe siècle on cherche de l'or à Daluis. Le marquis de Ville-Neuve-Beauregard, seigneur du lieu, obtint de Louis XIV une concession à cet effet.

SAUZE

--*-*-*

Vaste grotte-refuge de Riccierme, compartimentée par des murettes. Grotte du vallon de Cantes, où l'on a retrouvé des squelettes d'hommes de la préhistoire. Balme-refuge de Tremens en La Lara.

Décombres du château féodal (sur le mamelon), ravagée en 1793. Dans une ancienne maison seigneuriale de Sauze-ville, habitée aujourd'hui par des cultivateurs, on voit gravée dans la pierre, au-dessus d'une rosace, la maxime d'un noble Fauçon de Sauze ; "Le passé est passé, le présent me tourmente, l'avenir m'épouvante".

Eglise paroissiale de N. D. de la Colle ; 5 autels ; dans l'abside, grand rétable en bois polychromé et décoré par un Péonien ; clocher curieux, formé d'une muraille très épaisse, percée de 2 baies où les cloches sont accrochées ; bénitier en pierre sculptée ; sur une colonne hexagonale repose la vasque décorée d'une croix, de béliers sur pattes ; d'un serpent ondulant entre trois têtes humaines ; grand tableau "l'Assomption" où figure St Louis roi, patron du donateur L. ... trouche, rappel du vœu de Louis XIII.

Non loin de l'église, l'ample chapelle St-Laurent, avec porche roman ; 3 autels respectivement dédiés à St-Laurent, St Roch, et St Christophe. Sous l'ancien régime, le parlement général des hommes de la commune se tint souvent dans cette chapelle. Les avis administratifs étaient affichés sous le porche, ainsi que sur un panneau fixé sur un mur de l'église à l'extérieur ; ils étaient proclamés au prône de la grand-messe dominicale.

Au hameau-paroisse des Moulins : églisette St-Jean-Baptiste, chapelles rurales : St-Barthélémy; St-Marcaire, St-Joseph, St-Lazare, Ste-Marguerite : anciennement, en plus, chapelles St-Michel, St-Pierre, St-Sébastien (fondée par la commune en 1522).

La population de Sauze vécut, dès le Moyen-Age, sous un régime économique fort intéressant, basé à la fois sur la petite culture et sur l'élevage des moutons à l'échelle familiale, grâce à la répartition des terres exploitables et à la constitution des forêts et des montagnes pastorales en biens communaux, dont chacun pouvait user suivant des règlements méticuleux.

- PEONE -

C'est dans son château de Péone (dont il ne reste que des vestiges) qu'en novembre 1388 le magnifique et puissant Jean Grimaldi de Beuil, "assis comme à son tribunal sur un trône de bois, entre son chapelain, le prieur de Péone, le notaire Clarx et des juris-consultes de Nice", reçut, au nom du comte de Savoie, hommage et le serment de fidélité des délégués communaux de Sauze, et du Val d'Entraunes "à genoux et nu-tête", approuva les statuts en langue romane de leurs communautés et jura sur les sacro-saintes écritures de les respecter fidèlement et irrévocablement.

On voit la griffe aux armes de la Maison- de Savoie sur un pilier où l'on affichait jadis les avis administratifs. Sur la place, buste en bronze du philanthrope péonien Thomas Guérin qui, par testament, fait à Turin, le 9 janvier 1776, constitua des dotations importantes à la commune de Péone pour l'entretien d'une pharmacie gratuite, de deux chapelains, d'une institutrice chargée "d'apprendre à lire aux petites filles et aussi à écrire, si on le juge opportun", trois bourses d'études à l'université de Turin pour les élèves de Péone, des secours pour les pauvres....

On a transformé l'ancien plan de l'église paroissiale St-Jacques, en ouvrant sur un côté de la nef une large chapelle latérales qui est devenue le choeur, de sorte que l'on a un édifice triangulaire formé de l'abside et du transept avec trois autels ornés de grands tableaux et couronné d'une coupole assez élégante.

Dans le village, chapelle du St-Nom-de-Jésus de l'ancienne confrérie de Pénitents. Chapelles rurales : St-Pierre, St-Sauveur, Annonciation St-Jean-Baptiste (on remarquera la fréquence de chapelles dédiées à St-Jean-Baptiste dans le Haut-Var et situées, en général, sur une hauteur).

Patrons de la paroisse : saint Vincent de Saragosse et Saint Erige (arédius, arey Eriey, évêque de Gap au IVE siècle) ; saint Erige

était très populaire dans le Haut-Var où le prénom Eriey's était fort répandu au XVI^e siècle : il est représenté dans un tableau de d'église de Péone, dans les fresques d'Auron et par une statuette en bois très ancienne de Duranus.

CHATEAUNEUF - D'ENTRAUNES

Le village fut très éprouvé pendant les guerres de la Ligue. Il fut assiégé le 20 octobre 1597. Le capitaine Bonfiglio s'enferma avec sa compagnie dans le château sans attendre les secours qui ne tardèrent pas à arriver. Le Village fut chaudement disputé. Il ne reste du château que le souvenir.

Dans l'église paroissiale St-Nicolas, beau rétable des Cinq Plaies de Notre Seigneur, par François Bréa, 1524. Au centre, le Christ de Passion debout, nu jusqu'au reins, un manteau rouge flottant sur les épaules et ruisselant de sang ; à droite saint Nicolas, à gauche saint Martin : dans l'arcature supérieure au centre, Jésus sortant du tombeau à droite, saint Etienne, à gauche saint Laurent ; au reversum : le Père éternel, Riche décoration en bois sculpté et doré ; pilastres, colonnettes, têtes d'anges, dauphins stylisés.

Au centre du village, chapelle St-Joseph. A l'extrémité sud du plateau : oratoire-pilon de N.-D. des Vertus. Chapelles rurales : St-Roch, St-Macaire, ermitage St-Julien près Bantes.

Hameau-paroisse des Tourres : églisette Ste-Anne et, en aval du hameau, au-dessus de la route, une grande chapelle rurale St-Jean-Baptiste.

VILLENEUVE - D'ENTRAUNES

Traces de l'ancien château féodal sur la crête de la colline Ste-Marguerite. Déjà, en 1388, ce castel était en ruines, il n'y avait plus qu'une tour lézardée, sans toit ni garde.

Le village, avec ses toits couverts de bardeaux de mélèze, a été plusieurs fois la proie des flammes au cours du XIX^e siècle, et encore en 1924. Les maisons les plus éprouvées ont été reconstruites plus loin, près de la route.

Dans la pinède du Vignal à 1200 m. d'altitude, énorme monolithe taillé en losange et gravé d'une inscription en très gros caractères : J. H. S. Maria 1607. Le 13 avril a commencé planter la vigne Jean-Louis Arnaud. Dans ces parages, Balme du Vignal, où des prêtres réfractaires officiaient clandestinement devant des fidèles sous la persécution religieuse de la Révolution; On a retrouvé près de là, une belle hache en silex poli du néolithique. De l'autre côté du Var, Balme-refuge du Baou avec muraille maçonnée, au flanc d'une falaise à-pic au-dessus du riu d'Enaux.

Dans l'église paroissiale St-Pierre, située entre le village et l'agglomération du Claus, beau bénitier en pierre ciselée de 1m.20 de haut : la vasque ronde, découpée comme une rose, enguirlandée de fleurettes, repose sur un fût orné d'arabesques, d'un médaillon où l'on a cru voir l'emblème des templiers ; le fût émerge d'un croisillon où se haussent quatre têtes humaines, Vieille statue en bois polychrome de St Pierre revêtu des ornements pontificaux d'un pape de la Renaissance. D'après l'inventaire de 1600, il y avait quatre autels latéraux dans l'église, ceux de saint-Antoine, de saint Etienne, du Rosaire, de saint Sébastien ; il n'y en a plus qu'un où trône N.D. de Lourdes.

Dans le village, coquette chapelle restaurée de N.-D. des Grâces où les offices se font en semaines. Bon tableau de la reine des Anges avec sainte Marguerite tenant en laisse le dragon et sainte Marthe enchainant la Tarasque, peint par Viany en 1638 ; inscription "Louis Arnaud a commandé ce tableau à la suite d'un voeu, 1610".

Chapelles rurales : Ste-Marguerite, sur la colline dominant le village ; les consuls communaux la firent édifier en 1640 "pour éloigner les vents désastreux de juillet qui couchent les épis", et depuis, procession votive annuelle en la fête de la sainte. A Bantes, chapelle St-Genès, greffier et martyr d'Arles ; ancien prieuré bénédictin ; les propriétaire du quartier se nomment Ginésy, pour la plupart.

Hameau-paroisse d'Enaux ; église St-Sauveur ; elle a remplacé une ancienne chapelle du même vocable. La population s'engagea à la construire de ses deniers et par voie de corvée, sous la direction du curé nommé syndic avec droit de contrainte. On bâtit ainsi la petite église en 1827, la sacristie en 1832, le clocher en 1860, avec trois cloches dont la plus petite provient de l'ancienne chapelle San-Sauvaire.

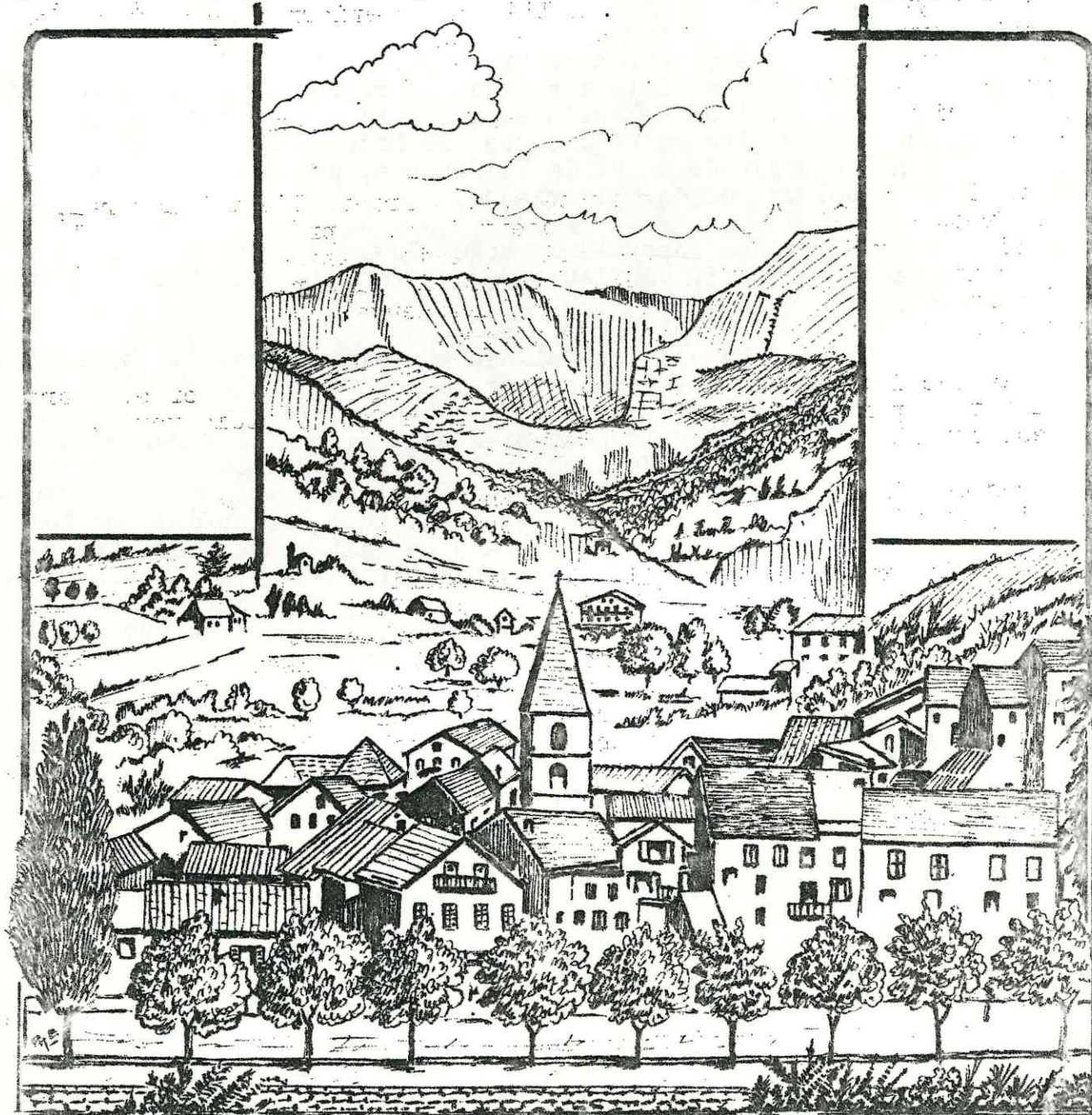
SAINT MARTIN - D' ENTRAUNES

Le chateau-fort démoli par les Gallispan en 1747 est rappelé par la "Place du Fort" et le chemin de ronde surplombant le vaste lit caillouteux du Var. Aux Clots, on voit une ancienne fabrique de draps qui fonctionna jusqu'en 1890. Au mounard, une balme-refuge dite le trou et, non loin de là, un rocher qui porterait les empreintes des doigts énormes de Gargantua, d'après la légende.

L'église paroissiale St-Martin a un curieux portail de colonnettes et de pilastres engagés avec un arceau marqué du croissant, du soleil, du glaive cruciforme. Les chapiteaux des colonnettes intérieures présentent des têtes de bélier ; les autres ont des formes classiques à crochet ou volutes d'acanthes avec des variations que l'imagination du sculpteur a tirées d'une même forme générale. Un cadran solaire, beaucoup plus tardif, a l'inscription : Me sol vos pastor regit. (Le soleil est mon guide, le pasteur est le vôtre). Le clocher campé de l'autre côté de la placette, fut peut-être une tour de guet.

Dans le chœur, rétable de la Madone du Rosaire, que François Bréa peignit en 1555 : au centre, la Vierge, vêtue de brocart d'or, abrite sous son manteau les personnages, agenouillés, du monde ecclésiastique

LA VIE AU VILLAGE



NAISSANCES

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs des naissances dont nous avons eu connaissance depuis la parution de la précédente Tribune.

Thierry RAVEL, né le 4 juin, fils de M André RAVEL , Conseiller Municipal, et de Madame née Viviane PONS.

Sabine NICOLAS, née le 24 juin, fille de M et Mme Jean-François NICOLAS.

Yannick PANCHETTI né le 3 juillet, fils de M Dominique PANCHETTI et de Madame née Bernadette BAULEO.

Sandra BONNETTY, née le 15 juillet, fille de M Charlie BONNETTY et de Madame née Monique TOCHE.

Corinne ALARY, née le 8 août, fille de M et Madame Bernard ALARY.

Nathalie BAULEO née à Antibes le 8 août fille de M et Mme Raymond BAULEO

Guillaume LEGALL, né le 28 août, fils de M Jean François LEGALL et de Madame née Christine LOMBARD.

Christophe TROUCHE, fils de M et Mme Jean TROUCHE est né à Nice le 13 septembre 1974.

Sébastien PICHE, né le 17 septembre fils de M et Mme Roland PICHE.

Hélène BELLIEUD née le 25 juin, fille de M et Mme Marcel BELLIEUD.

Emanuelle POHL, fille de M et Mme Richard POHL de VALBERG.

Magali RICHARD, 3^e fille de M Jean RICHARD et de Mme née Gilberte COTTON de DALUIS.

C'est bien volontiers que nous exprimons nos meilleurs voeux et nos compliments aux parents et grands parents.

M A R I A G E S

Le 7 septembre a eu lieu à Guillaumes, le mariage de M Raphaël NOCENTINI avec Antonia BELLONE.

La cérémonie a été présidée par le Maire.

Une joyeuse réception a réuni tous les invités qui étaient nombreux à l'Hôtel DE LUCA autour d'une bonne table.

A Guillaumes le 21 septembre, a eu lieu le mariage de M Christian SALAMITO avec Mademoiselle Anne-Marie PLANTET.

Les époux ont été unis par M. Raoul GRAILLE, Adjoint au Maire.

Le repas de nocces a eu lieu à l'Hôtel des Alpes, De là, ils ont pu admirer le château illuminé à leur demande.

Au mois de mai, a eu lieu le mariage à Nice de Lucienne BAULEO avec Richard GORIN.

A Grasse, le 20 juillet, Patrick ODASSO, fils de M et Madame Antoine ODASSO, bien connus à Guillaumes, s'est marié avec Vittoria VIZZARI, originaire de Grasse.

Le 3 août, à Valberg, a été célébré le mariage de Maurice VIDAL, employé des Ponts et Chaussées à Guillaumes avec Mademoiselle Pierrette CLARY, originaire de Péone.

A Menton, le 24 août, a été célébré le mariage de Jean-Marie FERRARO, Président du Foyer des Jeunes à Menton avec Nadine LIENHART.

Rappelons que le jeune marié est le petit-fils de M Marius TOCHE notre concitoyen.

Le 7 septembre à Grasse se sont mariés M Jean-Louis BARET avec Danielle PHILIP.

Le marié est le fils de Madame Veuve BARET bien connue à Guillaumes tandis que la mariée est la fille de M Marcel PHILIP, Receveur des Impôts à Grasse et originaire de Guillaumes.

Le 14 septembre a eu lieu à Nice, le mariage de Gérard PONS : fils de Madame Veuve Laure PONS, avec Mademoiselle Charlette MASSIA.

Le 21 septembre, à Aubagne se sont mariés Daniel GIBERT avec Anne-Marie BENEDETTI.

La mariée est la fille de M. et Madame Joseph BENEDETTI.

De Sauze, on nous a annoncé le mariage de M. Vincent FALCHETTO avec Elisabeth LOPEZ.

A Villeneuve d'Entraunes Danielle BRUN, fille de M et Mme Louis BRUN s'est mariée avec M Jean Louis GERMAIN, de Nice, le 24 août.

A Valberg, nous avons appris le mariage de Mohamed AZZOUZ avec Christiane CLAYET qui a eu lieu le 31 août,

De Saint Martin d'Entraunes, on nous a annoncé le mariage de M. Elie POURCHIER, de Beuil avec Reine LAFFARGUE.

A tous ces jeunes ménages, nous adressons nos meilleurs voeux de bonheur.

C'est avec plaisir que nous apprenons le prochain mariage de Christian BONNET avec Mademoiselle Josiane CHELDI.

A ces futurs époux, tous nos meilleurs voeux de bonheur.

D E C E S

Le 2 mai, nous avons appris avec peine le décès survenu à Entrevaux de Madame Veuve Ida ASTIER.

Originnaire de Sausses, dans les Alpes de Haute Provence, elle habitait Guillaumes où elle était entourée de la sympathie de tous. Elle était apparentée avec les familles RANCUREL Victor et FILEPPO de St -Brès et des Points.

A tous les siens, nous adressons nos très sincères condoléances.

A St Brès, le 30 mai, est survenu le décès de Frédéric SALICIS, âgé de 86 ans.

Agriculteur, il a été longtemps Président de la Coopérative Laitière Il appartenait à l'Association des Anciens Combattants de 14 -18.

A sa veuve et à ses enfants, nous adressons nos très sincères condoléances.

C'est avec beaucoup de peine que la population de Guillaumes a appris la mort de César GRAILLE, survenu à Nice, à l'âge de 68 ans à la suite d'une longue maladie.

Initié à son travail dans son milieu familial, il a fondé une belle entreprise, qui maintenant est gérée par son fils Hervé. Il était membre du Bureau d'Aide Sociale de la Commune.

Les obsèques ont eu lieu à Guillaumes où il a été inhumé dans le cimetière.

Rappelons que le défunt était le frère de Raoul GRAILLIE, notre Adjoint.

A sa mère, la doyenne du village, à sa veuve, et à ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

Le 14 août, dans sa quatre vingt quinzième année est survenu le décès, de Madame Joseph TOCHE née Marie BERTHON.

Les obsèques ont été célébrées le 16 août, en l'église de Guillaumes tandis que l'inhumation s'est faite au cimetière communal.

A son fils, M Albert TOCHE, à sa fille Mme Jeanne LAURENT, ainsi qu'à tous les parents, nous adressons nos très sincères condoléances.

Nous avons appris de Toulon le décès de Marius PICHE, survenu le 30 avril.

Le défunt était le frère de MM Joseph et Adolphe PICHE à qui nous adressons nos sincères condoléances.

De Sens, nous avons appris le décès survenu le 14 mai de Raymond LAUGIER, lecteur fidèle et assidu de la Tribune.

Il était le frère de M Augustin LAUGIER et de Madame Marie-Louise RAVEL, à qui nous adressons nos sincères condoléances.

De Marseille, nous avons appris le décès survenu le 6 juin de Marie PICHE Veuve ROBERT, à l'âge de 87 ans.

La défunte était la soeur de Mesdames RIMOLDI et DALMASSY à qui nous exprimons nos sincères condoléances.

A Brignoles, le 24 juillet, s'est éteinte Marie LANCE veuve LANCE CésarEtienne, originaire de Barels.

La défunte était la soeur de Madame GUERIN Charles de Villeplane et de M LANCE Joseph, domicilié à Brignoles à qui nous exprimons nos sincères condoléances.

De Toulouse, nous avons appris le décès de Madame CONTRERAS, âgée de 79 ans.

La défunte était la mère de Mme Guy MICHEL et la belle-mère de notre Chef de Brigade, auxquels nous adressons nos très sincères condoléances.

De Roquestéron, nous apprenons le décès de M Philémon ALZIARYn, survenu le 11 juin dans sa 89 ème année.

Le défunt était l'époux de Madame Anne Marie PASSERON née à Guillaumes et fille du Docteur PASSERON.

Il était apparenté d'autre part avec notre concitoyenne Madame Veuve Joseph LONG.

A toute la famille éprouvée par ce deuil, nous adressons nos très sincères condoléances.

A Vallauris, est survenu le décès de François GUIBERT, Ancien Adjoint à la mairie de Sauze.

Le décès est survenu le 2 mai.

A son fils, nous adressons nos sincères condoléances.

C'est avec beaucoup de peine que nous avons appris la mort de M Alexandre NICOLAS à Nice le 18 Mai.

Originaire de Sauze, le défunt avait fait sa carrière dans l'Instruction Publique au Maroc au temps du protectorat.

Retiré à Nice dans sa campagne de Fabron, il avait toujours conservé un grand attachement à sa terre natale.

Lecteur assidu de la Tribune, il a souvent participé à la rédaction de celle-ci.

A son fils Francis NICOLAS et à ses filles, nous adressons l'expression de nos condoléances émues.

Du Rouret, nous avons appris le décès de Madame Veuve DURANDY née LIAUTAUD.

Rappelons qu'elle était l'épouse de l'ancien Adjoint d'Entraunes.

A toute sa famille, nous adressons nos très sincères condoléances.

D E P A R T S

Dans la gendarmerie, les départs de MM Henri CALENDINI et Dominique PANCHETTI, tous deux gendarmes à Guillaumes.

Le premier a séjourné quatre ans parmi nous et le second, environ deux années.

Leur départ est regretté et tous deux laisseront un excellent souvenir dans la population de notre Commune.

Nous leur souhaitons à tous les deux, un bon séjour dans leur nouvelle affectation.

Notre ami Sylvain DEMARCHI qui a cédé son entreprise, nous quitte de ce fait pour se retirer à Mouans Sartoux, pays dont il est originaire.

Tout en regrettant son départ, nous lui souhaitons une nouvelle réussite dans son pays natal.

Le Docteur PARLEBAS nous a quitté définitivement depuis le 8 juillet.

Résidant à Guillaumes depuis trois ans, il a exercé sa profession à la satisfaction générale. C'est donc avec regret que la population a appris son départ.

Nous lui souhaitons de réussir dans sa nouvelle résidence professionnelle.

Dans les Ponts et Chaussées, nous avons noté le départ de MM Bernard GRAILLE et Maurice VIDAL.

Le premier, à la suite de la réussite au concours d'Assistant Technique a été nommé à l'Équipement et au Logement dans la région de Lyon, tandis que le second est actuellement à la Subdivision de l'Escarène.

Nous leur souhaitons à tous les deux un bon séjour dans leur nouvelle résidence.

A R R I V E E S

Nous sommes heureux d'accueillir Madame RIMOLDI Maria qui, d'ailleurs n'a jamais vraiment quitté Guillaumes mais qui à la suite de sa retraite vient y demeurer pleinement.

Le garage des Grandes Alpes qui comme nous l'avons dit plus haut, a été cédé par M. DEMACHI, appartient actuellement à M BARBIERI, que nous accueillons bien volontiers avec sa famille, Madame BARBIERI et ses deux enfants.

Nous ne doutons pas de sa pleine réussite dans la nouvelle exploitation qu'il entreprend à Guillaumes et nous lui adressons des vœux dans ce sens.

Dans la Brigade de Gendarmerie, nous avons noté l'arrivée de
M M.

GUILLAUME Francis, venant de Suippes

MIGNOTY Serge, venant de l'École de Gendarmerie de Melun

CRAMPES Jacques, venant de Bollène (Vaucluse)

A tous ces nouveaux gendarmes et à leur famille, que la Tribune est contente d'accueillir, nous adressons nos meilleurs vœux de bienvenue.

C'est avec plaisir que nous avons accueilli à Guillaumes, M. Jean FOURNIER qui s'est installé parmi nous pour y créer une exploitation agricole.

Ce dernier est l'époux du Docteur Yvonne FOURNIER qui a posé sa candidature au poste de médecin cantonal à Guillaumes.

Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bienvenue.

A l'Office National des Forêts, nous avons noté la mutation de M MEKHMOUKH, originaire de Belvédère, muté depuis le Bas-Rhin;

Nous lui adressons ainsi qu'à son épouse, nos meilleurs vœux de bienvenue.

N O C E S D' O R

C'est avec plaisir que nous avons appris que M Grégoire BAUDIN et son épouse, née RAYNAUD, ont célébré à Guillaumes le dimanche 14 septembre les nocés d'or de leur mariage, en présence de toute la famille réunie en un repas.

Nous leur adressons volontiers nos compliments et nos meilleurs souhaits.

D E P A R T A LA RETRAITE

A Deluis, Madame MAUNIER, Directrice de l'Ecole a été admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Au cours d'une cérémonie publique tenue dans la cour de l'école, MM Charles GINESY et Louis RICHERME ont prononcé chacun une allocution pour exprimer les regrets de la population de ce départ.

Madame MAUNIER qui est l'épouse de M Marcel MAUNIER, Conseiller Municipal de Sauze, se retire dans cette commune au milieu de sa famille, et nous lui adressons volontiers nos meilleurs voeux.

D O N S

A l'occasion du mariage NOCENTINI-BELLONE, le Bureau d'Aide Sociale de Guillaumes a reçu un don de 150 frs.

De même, au mariage de SALAMITO- PLANTET, un don de 100 frs a été fait.

Avec nos remerciements, pour ces beaux gestes.

Nous apprenons avec plaisir l'installation de M. Patrick ODIN, comme artisan-plombier.

Son entreprise est à Valberg.

Rappelons que M ODIN est le gendre de M et Mme FILEPPO des Points.

Nous lui souhaitons une bonne réussite.

- EXAMENS - CONCOURS -

Nous publions dans la Tribune, la liste des résultats dans la mesure où nous avons pu en prendre connaissance en priant nos lecteurs de bien vouloir excuser les omissions possibles.

Entrée en sixième - Patrick BAUDOIN - Patricia BRUN - Eric NOBIZE -
Pierre-Jean PRATICO - Eliane ROUBIN.

B.E.P.C - Joëlle BAUDOIN - Isabelle BELLEUDY - Philippe CADE -
Michel CONIL - Eric COZZOLINO - Jean-Paul DAVID -
Jacques GALTIER - Joëlle HUGUES - Myriam HUGUES -
Brigitte LAUGIER - Muriel SADOULET - Jean TOCHE -

C.A.P de Métallier - Hubert VIANT

B.E.P Commerce - Patrick AUTRAN

Mètreur en bâtiment - Jacques LAUGIER - Edgar HUGUES.

BACCALAUREAT - Bac A - Catherine BLANCHER - Martine BINDA

Bac C - Bernard PAZZI

Bac E - Jean-Jacques GENIN - Marc RANCUREL

Bac G de technicien - Claudette AMIRATI -

Sylviane DEGIOANNI - Catherine GRAILLE -

Sylviane PAYAN

INSTITUT UNIVE SITAIRE DE TECHNOLOGIE - Gestion des Entreprises et
Administrations - Chantal CADE

LICENCE EN DROIT - 1ère année - Michèle BROQUIN

ENTREE EN DEUXIEME ANNEE DE MEDECINE - Hervé DAL ZOTTO

PONTS ET CHAUSSEES - Echelon Commis - Madame MAROSU Patricia.

Nous sommes heureux de tous ces résultats et nous adressons aux récipiendaires nos félicitations.

DERNIERE MINUTE

C'est avec peine que nous avons appris le décès de M. Jean-Paul EVROT, agent des travaux publics de l'Etat, en retraite à Valberg, à l'âge de 65 ans.

A sa veuve, à ses enfants et petits-enfants, nous adressons nos condoléances très sincères.

N° 49 - SEPTEMBRE 1974

Abonnement : 10 frs

Perception de Guillaumes
C.C.P. MARSEILLE 9040 -18

Paraissant au cours du premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre.

LA PRESSE

